



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 1320

Texte de la question

M Jean Proriot demande à M le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées, quelles suites il entend donner aux propositions contenues dans le rapport de la Commission nationale d'études sur les personnes âgées dépendantes, rendu public le 29 octobre 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rapport remis par la Commission nationale d'études sur les personnes âgées dépendantes inspire largement la politique que met en œuvre le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. C'est ainsi qu'une réflexion est engagée en matière de cloisonnement entre les secteurs sanitaire et social de façon à mieux répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Par ailleurs, le renouvellement du Comité national des retraites et personnes âgées et des Coderpa selon la réforme instaurée par le décret n° 88-160 du 17 février 1988 doit permettre incontestablement de renforcer le rôle de coordination de ces instances dans la définition des politiques concernant les personnes âgées. D'autre part, on peut souligner que la proposition émise par la commission précitée de repenser globalement la formation des aides à domicile a été suivie d'effet, puisqu'un arrêté a créé récemment un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, allant dans le sens souhaité par les rapporteurs. Enfin en ce qui concerne la création d'une délégation nationale aux retraites et personnes âgées, il est indiqué à l'honorable parlementaire que la nomination d'un ministre délégué aux personnes âgées devrait contribuer à prendre en compte avec suffisamment de force les problèmes posés par le vieillissement de la population.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1320

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2313